



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Armée de Terre
Écoles militaires de Saumur
Commandement de la formation administrative**

Saumur, le 24 août 2026
N° 2026/1908 ARM/DRHAT/P-FORM/EMS/EAF/RES/NP

NOTE

OBJET : Exercice en terrain libre dans le cadre de la formation générale initiale du réserviste d'octobre 2026 aux EMS

ANNEXES : 2 annexes

L'escadron d'appui à la formation (EAF) organisera un exercice en terrain libre dans le cadre de la formation générale initiale du réserviste (FGI-R) du samedi 17 octobre 2026 au jeudi 29 octobre 2026.

Cette note présente dans son annexe le dossier d'exercice.

Le capitaine Vianney Petit
Commandant l'escadron d'appui à la formation

Original signé



ANNEXE I

DOSSIER D'EXERCICE

1. NOM ET NATURE DE L'EXERCICE

Dans le cadre de la formation générale initiale de réserve organisée par l'escadron d'appui à la formation des Ecoles Militaires de Saumur, ce dernier conduira une manœuvre d'application en terrain libre entre le camp militaire du Ruchard et celui de Fontevraud.

Après une première phase de déplacement motorisé depuis le camp du Ruchard vers le camp de Fontevraud, les troupes réaliseront une instruction au tir de combat de nuit. A l'issue, elles conduiront un raid visant à s'emparer d'un objectif situé sur le camp du Ruchard, avec un déplacement motorisé puis une phase d'infiltration à pieds sur 12 kilomètres.

Aucun tir n'est prévu en dehors des emprises militaires.

2. CALENDRIER

27 octobre 2026 – 16h30 : départ en colonne motorisée depuis le camp du Ruchard vers le camp de Fontevraud

27 octobre 2026 – 18h00 à 20h30 : tir de nuit au fusil d'assaut sur le pas de tir TC03 du camp de Fontevraud

27 octobre 2026 – 20h30 : réintégration chargeurs et munitions non tirées

27 octobre 2026 – 20h45 : inspection armement

27 octobre 2026 – 21h00 : grément des troupes en chargeurs X, munitions d'exercice et bouchons de tir à blanc

27 octobre 2026 – 21h15 : déplacement motorisé depuis le camp de Fontevraud jusqu'au point de départ de l'infiltration à pieds sur la commune de 37 Panzoult

28 octobre 2026 – 22h : infiltration à pied des troupes depuis la commune de 37 Panzoult jusqu'au camp du Ruchard

28 octobre 2026 – aux environs de 05h00 : assaut sur l'objectif au sein du camp du Ruchard

28 octobre 2026 – aux environs de 08h00 : fin de la manœuvre

3. FORMATIONS PARTICIPANTES

Ecoles Militaires de Saumur – Escadron d'appui à la formation – Peloton de réserve

4. LIEU D'EXERCICE

Une zone de manœuvre comprise entre le camp du Ruchard sur les communes de 37 Avon-les-Roches et 37 Neuil et le camp de Fontevraud sur la commune de 49 Fontevraud-l'Abbaye. Les mouvements de troupes auront lieu sur le territoire de ressort de la préfecture du Maine-et-Loire (49) et sur le territoire de ressort de la préfecture d'Indre-et-Loire (37).

5. RESPONSABLE DE L'ACTIVITE

Sous-lieutenant Corentin KIKELJ, chef du peloton de réserve de l'escadron d'appui à la formation des Ecoles Militaires de Saumur – corentin.kikelj@intradef.gouv.fr – 07.60.10.61.63

Adjudant Wilson COLLIOT*, sous-officier adjoint du peloton de formation générale initiale de réserve de l'escadron d'appui à la formation des Ecoles Militaires de Saumur – wilson.colliot@intradef.gouv.fr

6. MOYENS

6.1. Effectifs

Effectifs totaux engagés : 1/6/35

- Dont troupe manœuvrant : 0/3/34
- Dont personnels affectés à la sécurité de la manœuvre : 1/3/1

La troupe manœuvrant est susceptible de s'articuler en trois groupes distincts, qui suivront un itinéraire similaire jusqu'à l'intérieur du camp du Ruchard.

6.2. Véhicules et engins

- 2 véhicules légers tactiques de type VT4
- 3 poids lourds tactiques de type GBC 180

6.3. Aéronefs

Néant.

7. ITINERAIRE ET COMMUNES CONCERNEES

7.1. Communes concernées par la manœuvre

- 37 Candes Saint-Martin
- 37 Saint-Germain-sur-Vienne
- 37 Thizay
- 37 Cinais
- 37 La Roche-Clermault
- 37 Chinon
- 37 Cravant-les-Côteaux
- 37 Panzoult
- 37 Avon-les-Roches
- 37 Neuil
- 49 Fontevraud-l'Abbaye

7.2. Principaux itinéraires

Pour le déplacement motorisé depuis le camp du Ruchard vers le pas de tir TC03 de Fontevraud l'Abbaye :

- Départementale 138 depuis le pas de tir du camp du Ruchard jusqu'à la commune de 37 Avon-les-Roches,
- Départementale 21 jusqu'à la commune de 37 Chinon, lieu-dit « La Chaboissière »,
- Rue de l'Olive, avenue Gambetta, rue Descartes, quai Jeanne d'Arc, pont d'Aquitaine, avenue Saint-Lazare et rue de Saumur à 37 Chinon,
- Départementale D751E puis D751 jusqu'au carrefour de la départementale 7 à 37 Candes-Saint-Martin
- Départementale 7 puis départementale 947 jusqu'à 49 Fontevraud-l'Abbaye
- Départementale 19 jusqu'au camp de Fontevraud

Pour le déplacement motorisé depuis le camp de Fontevraud jusqu'au point d'infiltration à pied au nord-est de la commune de 37 Cravant-les-Côteaux :

- Itinéraire inverse jusqu'à 37 Cravant-les-Côteaux
- Départementale 44 et chemins vicinaux ou forestiers jusqu'au point de dépose des troupes à pieds

Pour le déplacement à pieds des troupes :

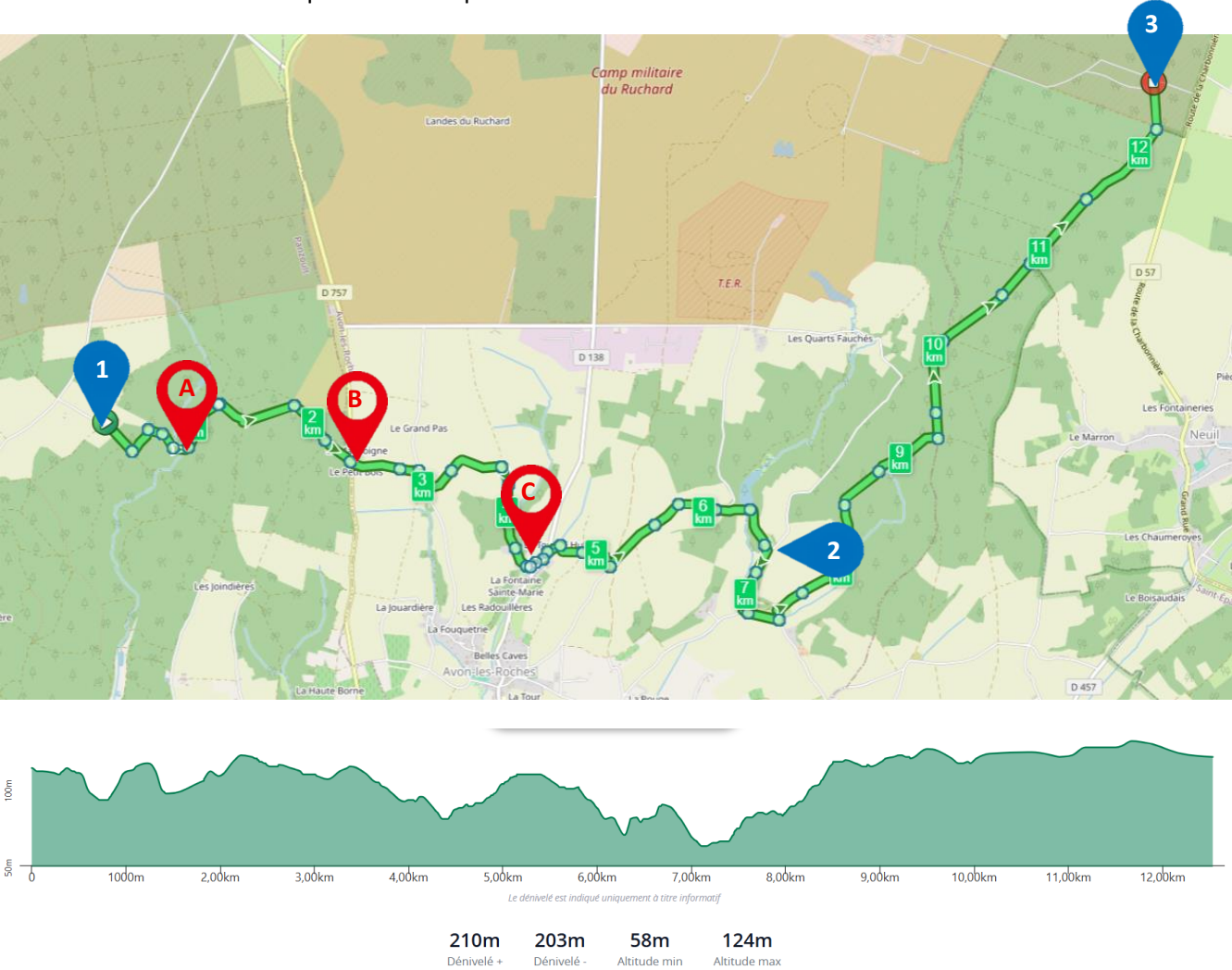
- Chemins vicinaux et forestiers depuis le point de dépose jusqu'au camp du Ruchard, hormis quelques cheminements longeant des voies routières

8. ZONE DE MANŒUVRE

La zone de manœuvre est la suivante :



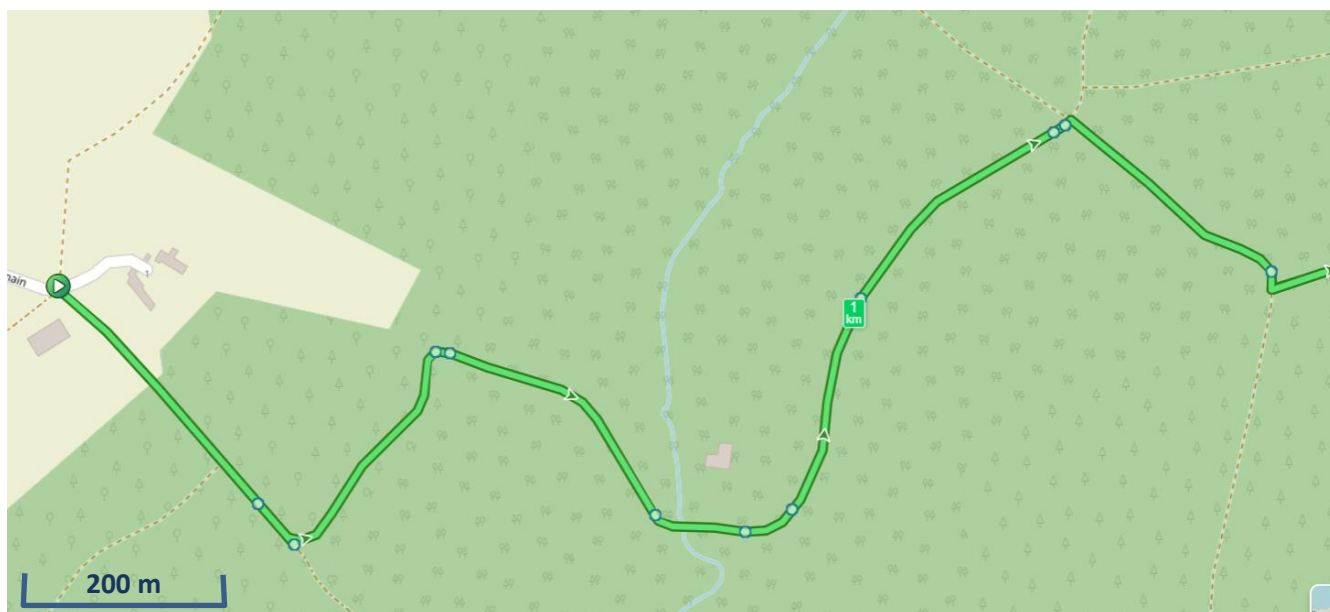
L'itinéraire de manœuvre à pieds des troupes est détaillé ci-dessous :

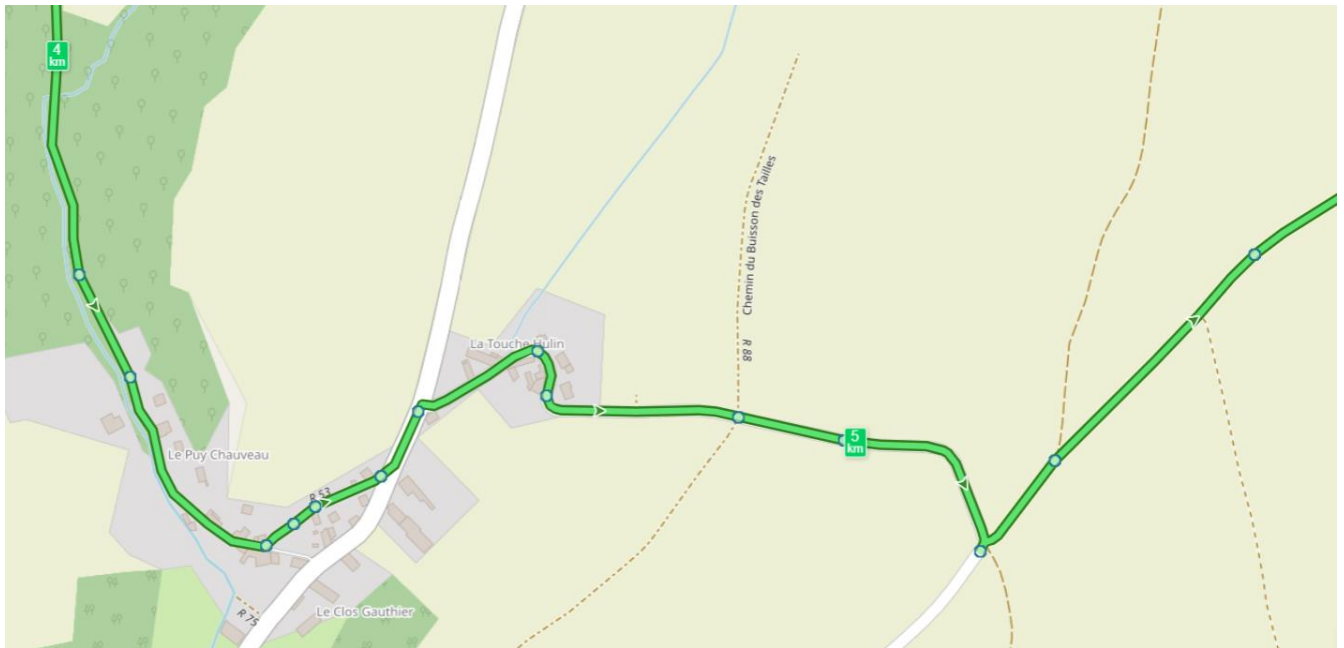
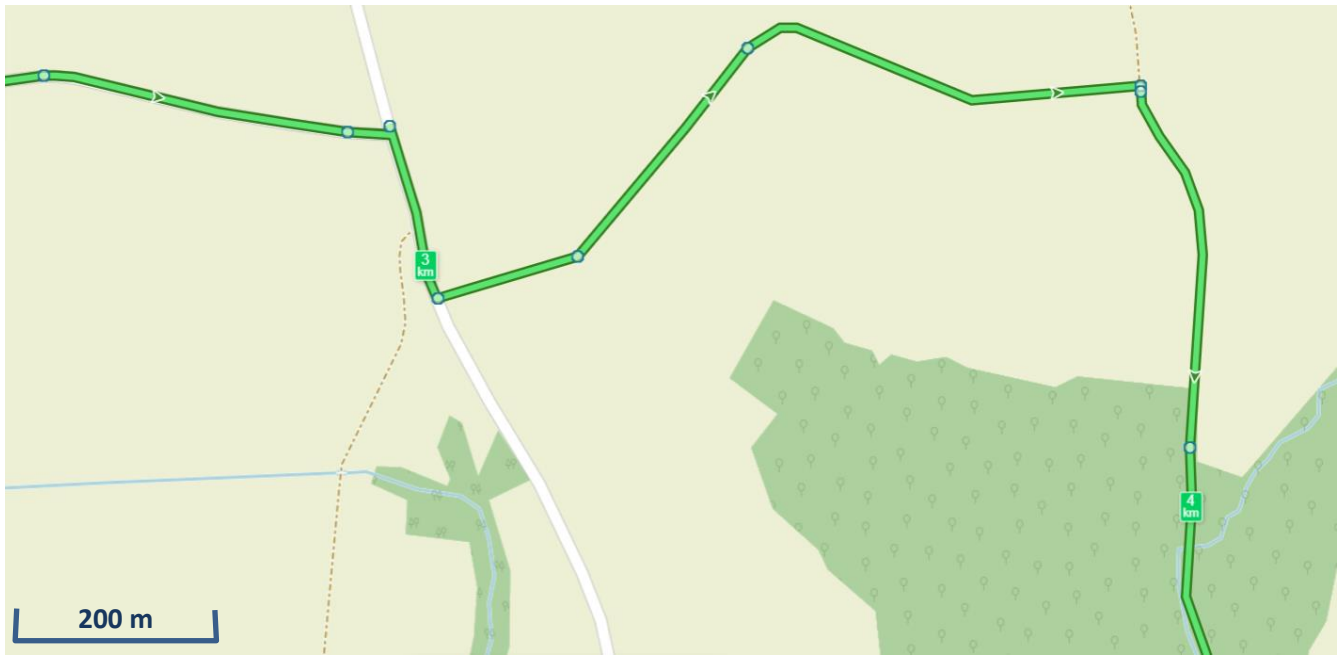


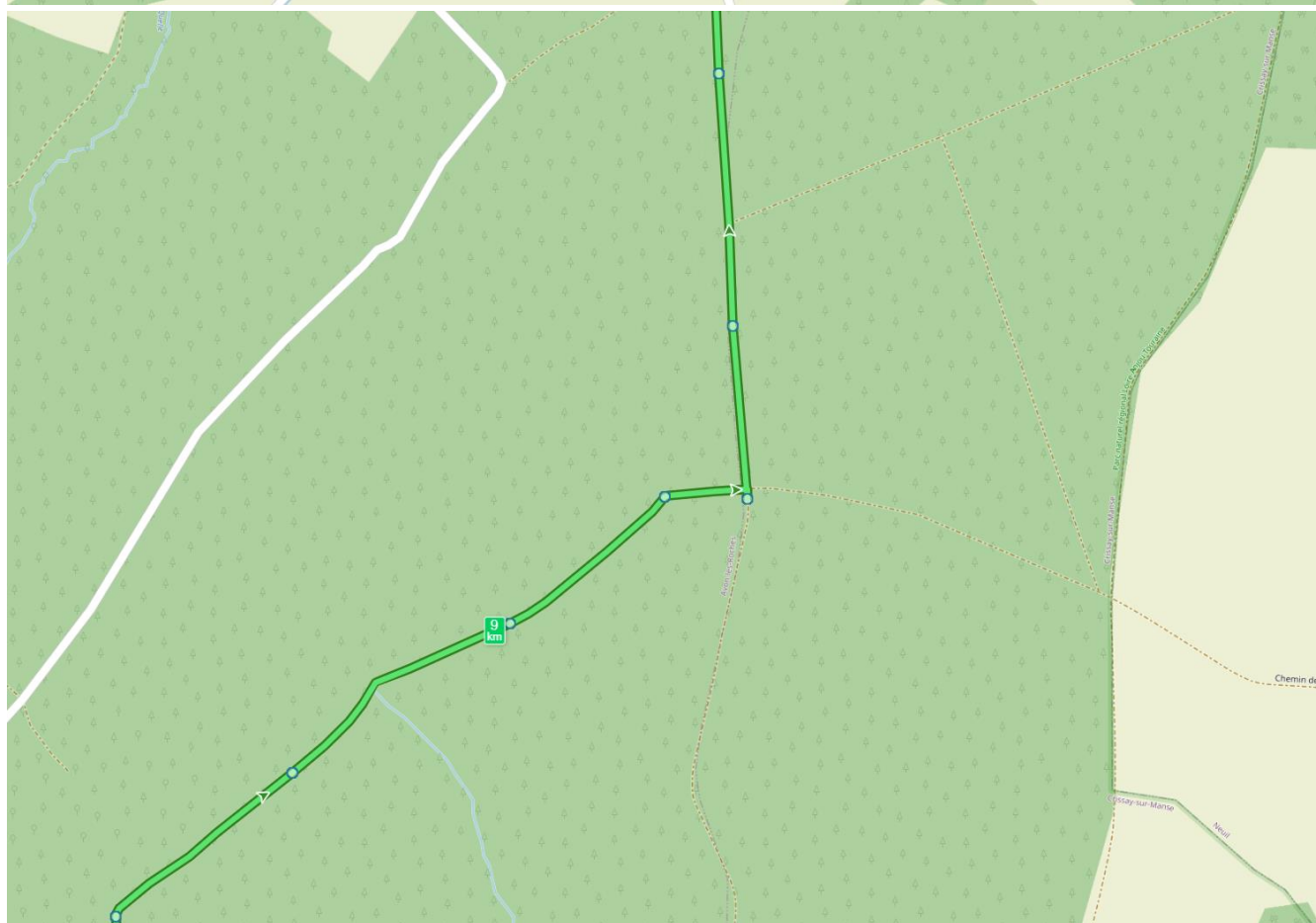
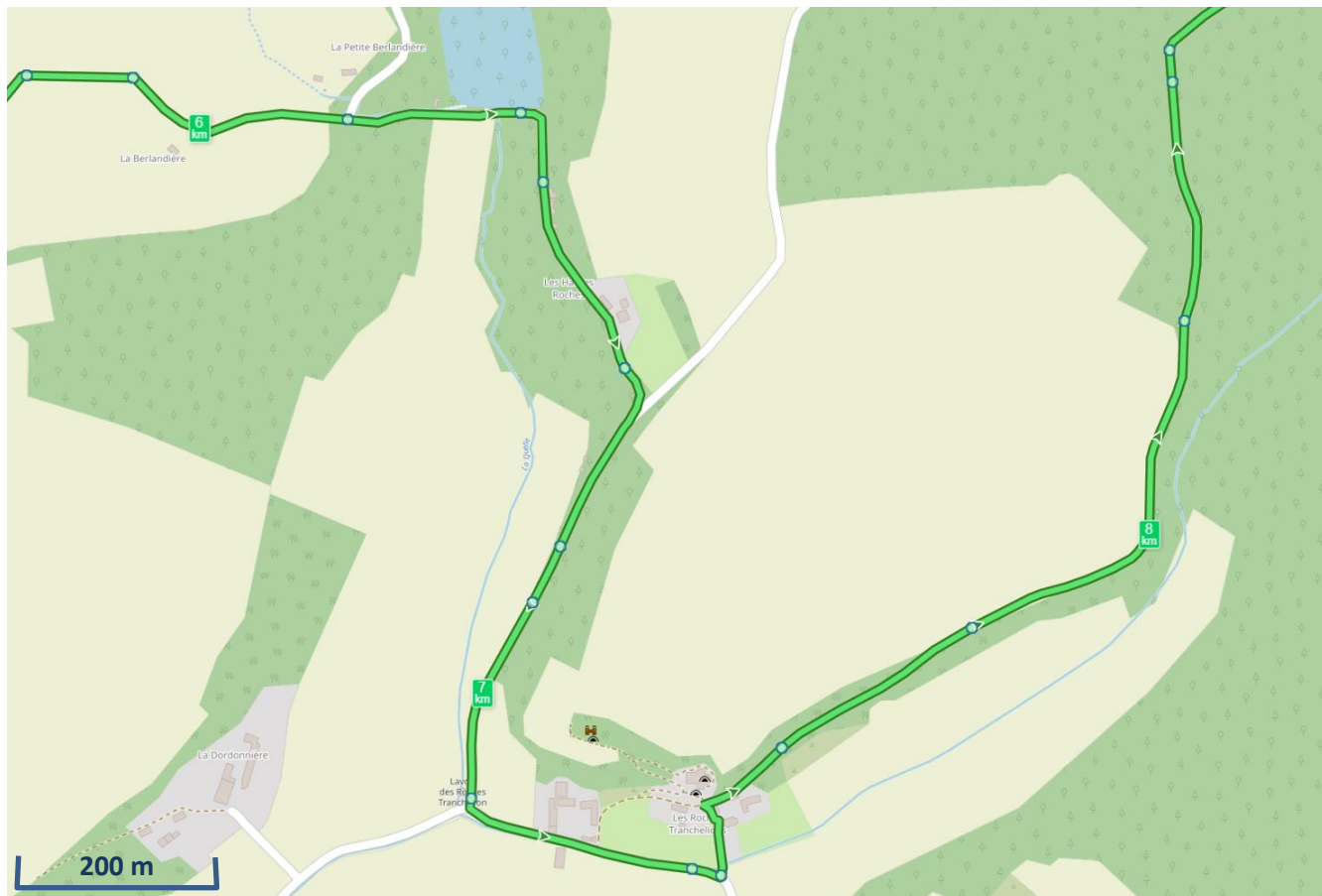
Liste des points particuliers :

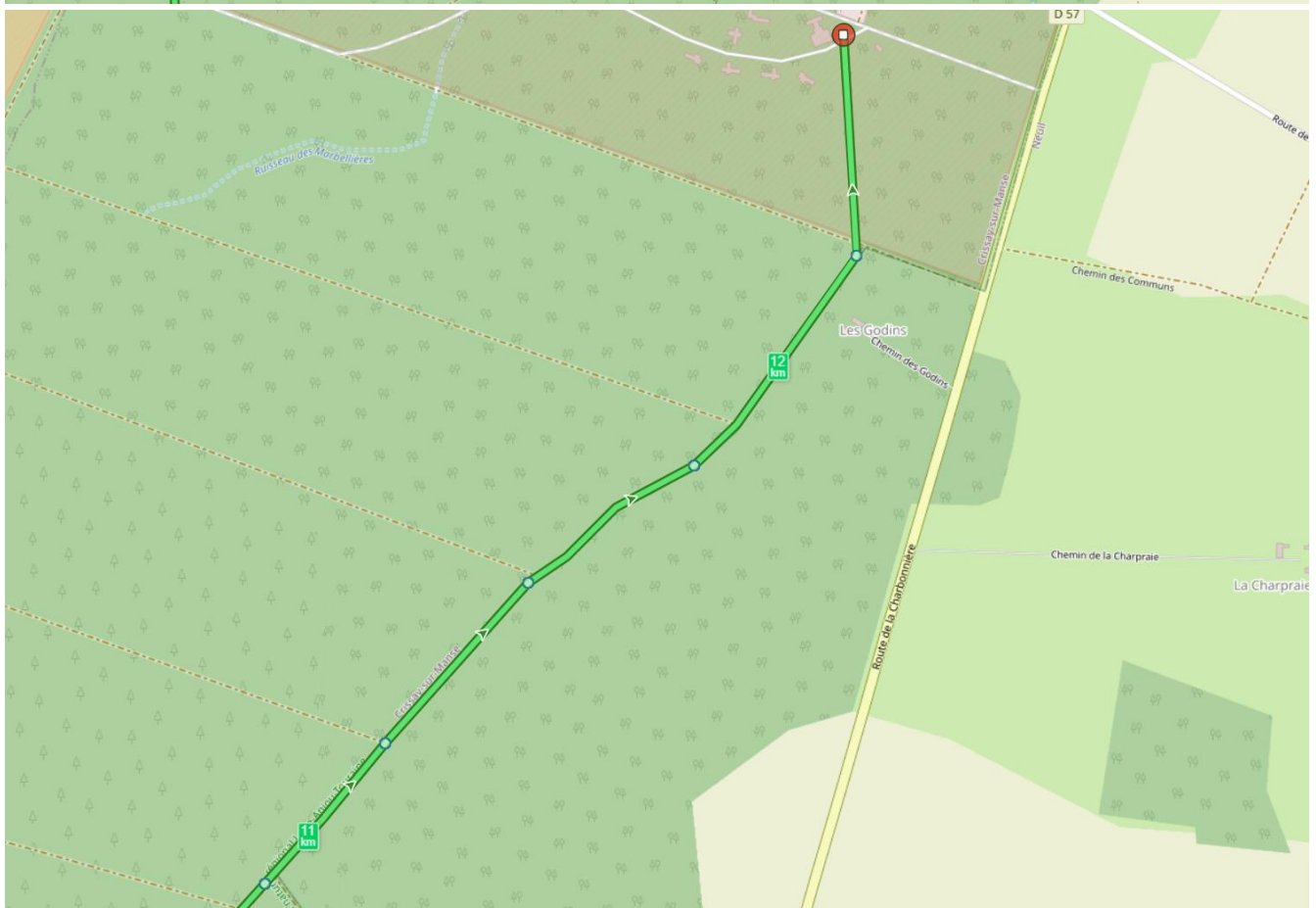
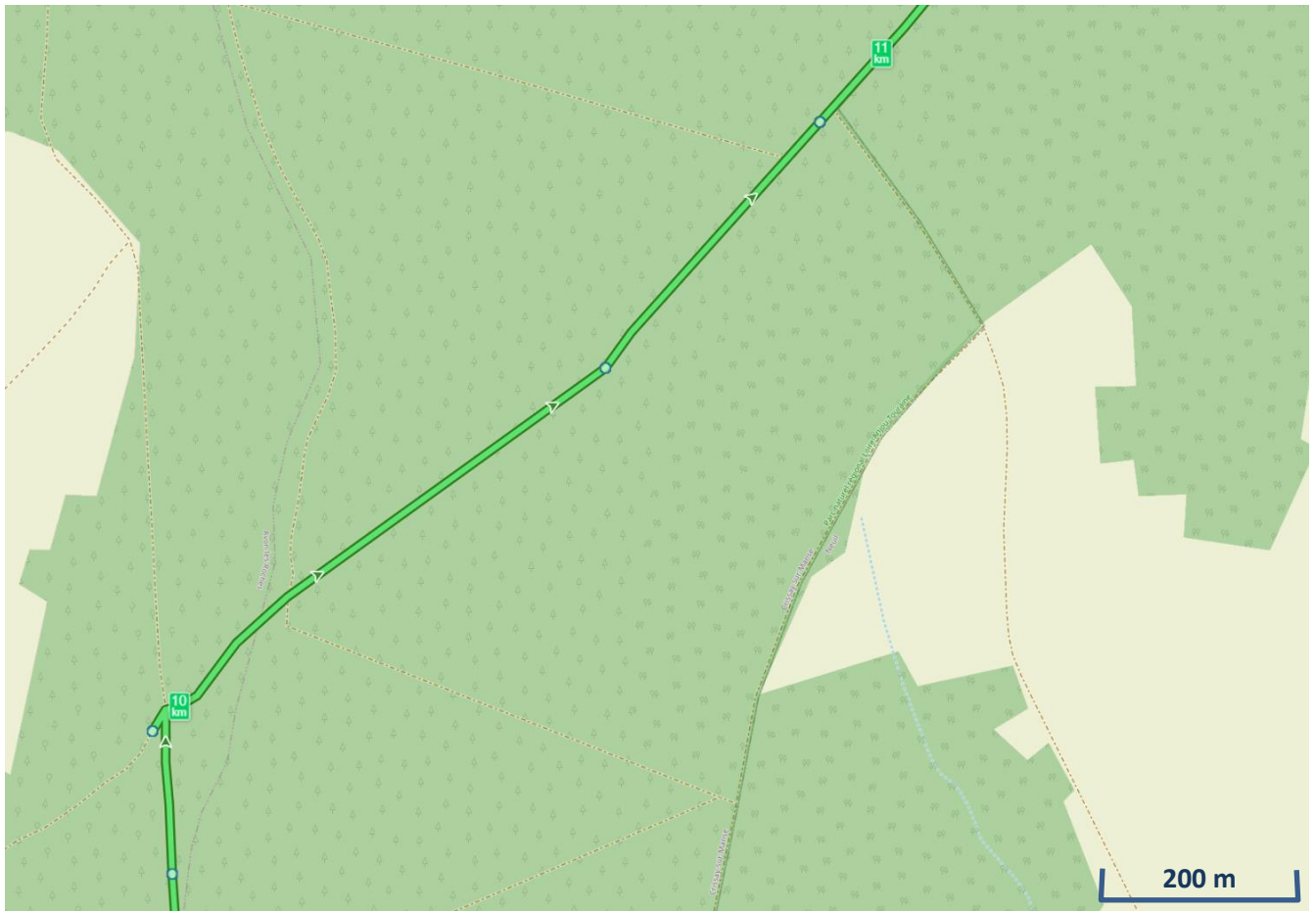
Points de passage obligés			Points de sécurité		
Réf.	Coordonnées UTM	Nom	Réf.	Coordonnées UTM	Nom
1	31T-303887-5227607	Départ	A	31T-304378-5227403	Franch. ruisseau de Panzoult
2	31T-308550-5226126	PPO	B	31T-305596-5227272	Traversée D757
3	31T-311263-5229718	Arrivée	C	31T-306933-5226580	Traversée D138

Itinéraire à pieds détaillé :









9. BIVOUACS

Les troupes manœuvrant auront liberté d'installation pour un court repos entre le point de dépose à 37 Cravant-les-Côteaux et le camp du Ruchard. Aucun bivouac ou gîte d'étape n'est prévu dans le cadre de cette manœuvre.

10. RENSEIGNEMENTS DIVERS

10.1. Nature des actions en dehors des terrains militaires

En dehors des terrains militaires, la manœuvre pourra comprendre :

- Des déplacements de troupes armées motorisées en véhicules tactiques (armes en stade 0)
- Des déplacements de troupes armées à pied (armes en stade 2, munitions d'exercices, bouchons de tir à blanc, grenades d'exercice)

Aucune action de tir, même avec des munitions d'exercice, n'est prévu en dehors des emprises militaires.

10.2. Sécurité de la manœuvre

10.2.1. Armement de sécurité

Les personnels de sécurité disposeront d'une arme et de munitions de sécurité. Deux personnels de sécurité accompagneront la troupe manœuvrant au cours de ses déplacements, le reste des personnels de sécurité armant les points de passage obligés et points de sécurité ou étant mobiles.

10.2.2. Soutien sanitaire

Compte tenu de l'accessibilité des itinéraires empruntés et du faible niveau de risque lors des phases de déplacement, le soutien sanitaire de première intention sera assuré par deux personnels de sécurité formés aux premiers secours en équipe de niveau 2 et disposant de matériels de premiers secours et de brancardage d'urgence.

10.2.3. Transmissions

Les transmissions lors de la manœuvre seront assurés sur trois fréquences distinctes : une fréquence réservée aux personnels de sécurité et deux fréquences réservées aux troupes manœuvrant et veillée par le responsable de la manœuvre.

10.2.4. Points de passage obligés

L'itinéraire d'infiltration comporte 4 points de passage obligés dont 3 points de sécurité: pour le franchissement d'un ruisseau à gué et de deux routes départementales ouvertes à la circulation. Chaque point de passage obligé sera armé par un personnel de sécurité avec un véhicule léger tactique VT4, moyen de transmission radiophonique, matériel de balisage et d'éclairage.

En dehors de la traversée des deux routes départementales, les seuls déplacements à pied le long de voies ouvertes à la circulation routières sont la voie communale d'Avon-les-Roches, entre le lieu-dit Le Petit Bois et la voie communale C304 au sud du lieu-dit Le Grand Pas (600m), où la troupe circulera sur les bas-côtés de chaussée, ainsi que sur la voie communale non répertoriée entre l'étang de la saulaie et le lieu-dit Les Roches Tranchelion, aux mêmes conditions. Sur ces voies, la visibilité est dégagée et la circulation rare en nuit profonde.

* Sous réserve de confirmation du commandant d'unité de l'Escadron d'Appui à la Formation des Ecoles Militaires de Saumur.

ANNEXE II
FICHE DE SECURITE

CONTACTS UTILES

Directeur d'exercice	SLT KIKELJ – 07 60 10 61 63 - (VT4 d'évacuation 1)
Ajoint au directeur d'exercice	ADJ COLLIOT – 06 47 55 83 68 - (VT4 d'évacuation 2)
Soutien Sanitaire	SLT KIKELJ – 07 60 10 61 63 MDL PINONO – 06 03 22 67 65 CC1 CHAMORET – 06 60 94 83 25
Départ de feu, accident de la route	18 ou 112
Blessé ou malaise,	Soutien sanitaire ou à défaut, 15 ou 112

POINTS DE RENCONTRE AVEC LES SECOURS PUBLICS

Sur l'itinéraire d'infiltration à pieds, hors proximité immédiate des voies publiques et hors du camp du Ruchard, lors de l'appel des secours publics, il sera convenu d'un point de rencontre où un militaire sera positionner pour attendre les secours publics, selon détails ci-dessous :

Tronçon entre le départ et le passage du ruisseau de Panzoult	Ferme du châtelier Lieudit Le Haut Galmain à Panzoult
Tronçon entre le passage du ruisseau de Panzoult et la D757	Carrefour de la D757 Lieudit Le Petit Bois à Panzoult
Tronçon entre les KM 3 et 5.5	Lieudit le Puy Chauveau, sur la D138 à Avon-lès-Roches
Tronçon entre le KM 5.5 et le lieu dit La Petite Berlandière	Point de captage incendie de l'étang de la Saulaie
Tronçon entre les ruines de l'abbaye de Haute Roche et le KM9.3	Lieu dit les Roches Tranchelion à Crissay-sur-Manse
Tronçon entre le KM9.3 et le KM12	Plus proche accès à la D57 (route de la Charbonnières, entre Vilaines-les-Rochers et Neuil)

CONSIGNES PARTICULIERES

Les cheminements à pieds proximité ou en traversée de voies ouvertes à la circulation publiques seront suivis en respectant les mesures de sécurité habituelle en marche (lampe rouge, brassard). Sur ces tronçons, aucune action tactique n'est attendue des troupes en marche, qui privilégieront la sécurité à la manœuvre.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

CFA/EAF
CFA/OAR
CFA/EAF/KIKELJ
CFA/BCFC/RUCHARD
CFA/BCFC/FONTEVRAUD
ARCHIVES.

COPIES :

DMD D'INDRE-ET-LOIRE
DMD DU MAINE-ET-LOIRE
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DU MAINE-ET-LOIRE
MAIRES DES COMMUNES CONCERNEES